# Services de laboratoire dans le secteur de la santé

## Audit de l'optimisation des ressources de 2017

### Pourquoi avons-nous effectué cet audit?

- En 2015-2016, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le Ministère) a financé, à hauteur d'environ 2 milliards de dollars, plus de 260 millions de tests effectués durant l'exercice.
- Le dernier audit de l'optimisation des ressources portant sur les services de laboratoire dans le secteur privé remontait à 2005.
- Nous voulions évaluer les progrès réalisés en vue de mettre en oeuvre les recommandations formulées en 2015 par le Comité d'experts en matière de services de laboratoire créé par le Ministère pour améliorer et moderniser le financement et la prestation des services de laboratoire; nous voulions également mesurer l'incidence qu'avaient eue ces recommandations.

### Pourquoi cet audit est-il important?

- Les professionnels de la santé se fondent sur des résultats d'analyse de laboratoire exacts et obtenus rapidement afin de pouvoir poser des diagnostics, prévoir des traitements et surveiller l'état de santé de leurs patients et l'évolution des maladies au fil du temps.
- Différentes études indiquent que les résultats des analyses de laboratoire servent de fondement et d'orientation pour la prise de plus de 70 % des décisions médicales.
- Un examen des analyses de laboratoire a montré que, en moyenne, plus de 20 % de ces analyses effectuées à l'échelle du globe étaient inutiles, c'est-à-dire qu'elles avaient été demandées en dépit du fait que le résultat n'aurait aucune utilité pour le diagnostic ou le traitement.

### **Constatations**

- La liste de prix en vigueur, qui indique le montant que les fournisseurs de services de laboratoire communautaire peuvent demander au Ministère pour les analyses qu'ils effectuent, n'a pas fait l'objet de mises à jour importantes depuis 1999. Le Ministère prévoit instaurer une nouvelle liste de prix applicables aux laboratoires communautaires en 2017-2018. Si la nouvelle liste de prix avait été en vigueur en 2015-2016, le Ministère aurait versé aux fournisseurs environ 39 millions de dollars de moins que ce qu'il a effectivement payé cette année-là.
- La mise à jour de la nouvelle liste de prix n'a pas été faite en tenant compte de toutes les données pertinentes sur les coûts. À titre d'exemple, on n'a pas pris en compte les données sur les coûts provenant des deux principaux fournisseurs de services de laboratoire communautaire de la province, qui reçoivent la plus grande partie des fonds accordés par le Ministère aux laboratoires communautaires. En fait, la liste a été mise à jour à partir de données recueillies par un cabinet d'experts-conseils et qui englobaient des fournisseurs des États-Unis, mais un seul de l'Ontario.
- Le Ministère ne fait pas d'évaluation périodique afin de déterminer si les tests non assurés ayant trait à des patients communautaires devraient être financés, même si bon nombre de ces tests sont désormais considérés comme médicalement nécessaires et sont souvent assurés dans d'autres provinces. En 2015-2016, les professionnels de la santé de l'Ontario ont demandé environ un million de tests de laboratoire qui n'étaient pas financés par le Ministère. Selon nos estimations, si 16 de ces tests non assurés dont la couverture avait été recommandée par un expert-conseil du Ministère en 2016 avaient été assurés en 2015-2016, le coût additionnel pour la province aurait été inférieur à 5 millions de dollars. Cela aurait été plus que contrebalancé par les économies de près de 39 millions de dollars que le Ministère aurait pu réaliser uniquement au cours de l'exercice en question s'il avait mis à jour sa liste de prix.
- Le Ministère doit faire davantage pour réduire le nombre de tests inutiles, qui entraînent une surutilisation des services de laboratoire, une perte de temps pour les patients et une hausse des coûts des soins de santé. Les efforts déployés jusqu'ici par le Ministère à cet égard n'ont pas donné lieu à des réductions à long terme au chapitre des tests. Par exemple, en 2010, le Ministère a limité sans nécessité les analyses portant sur la vitamine D dans les laboratoires communautaires, et le nombre d'analyses est passé d'environ 760 000 en 2009-2010 à 173 000 en 2011-2012. Toutefois, ces analyses ont plus que doublé entre 2011-2012 et 2015-2016 pour atteindre à peu près 385 000. À titre comparatif, dans le cas des autres types d'analyses, la hausse au cours de la même période n'a été que de 1 % environ.

- Le Ministère n'a pas mené d'examen périodique des factures soumises par les fournisseurs de services de laboratoire communautaire depuis 2013, et il n'a effectué qu'un petit nombre d'examens pour vérifier l'exactitude des factures présentées par les médecins qui effectuent des analyses en laboratoire à l'égard de leurs patients. À titre d'exemple, nous avons recensé 120 omnipraticiens et médecins de famille ayant effectué de nombreuses analyses en laboratoire et soumis des factures à l'avenant. Les 15 médecins de ce groupe ayant facturé le plus grand nombre de tests en laboratoire effectués à l'interne avaient chacun mené entre 75 000 et 182 000 tests, et soumis au Ministère des factures d'un montant total oscillant entre 600 000 \$ et 1,4 million de dollars en 2015-2016 (soit de 128 à 300 fois la facturation moyenne des médecins de famille et omnipraticiens).
- Les médecins qui effectuent des analyses en laboratoire à l'égard de leurs patients n'ont pas besoin d'un permis, et ils ne sont pas tenus de participer au programme de gestion de la qualité du Ministère. Ce point a été soulevé lors de nos audits de 1995 et de 2015, et il a également été abordé par le Comité d'experts en matière de services de laboratoire.
- Le Ministère n'a pas suivi le rythme de l'augmentation de la demande de tests génétiques. Sa stratégie en matière de tests génétiques a rendu nécessaire l'exécution d'analyses coûteuses à l'étranger. Entre 2011-2012 et 2015-2016, le Ministère a payé plus de 120 millions de dollars américains pour l'envoi de 54 000 échantillons à l'extérieur du pays. Bien que le coût de ces tests ait pu être plus bas s'ils avaient été effectués en Ontario, il faut considérer que la stratégie du Ministère en vue de réduire les coûts des essais menés à l'étranger demeure préliminaire. À l'heure actuelle, le Ministère autorise les fournisseurs de services de laboratoire communautaire à effectuer certains tests génétiques en Ontario, mais uniquement à l'égard de personnes qui ne résident pas dans la province.
- Étant donné que ce sont des directions ou des divisions différentes du Ministère qui ont comme tâche de financer et de superviser chaque secteur effectuant des tests de laboratoire (laboratoires communautaires, d'hôpital et de Santé publique Ontario, professionnels de la santé), le Ministère n'a pas effectué d'évaluation de la suffisance et de la pertinence du financement ainsi que de l'efficacité et de l'efficience des tests menés par chaque fournisseur de services de laboratoire. Dans certains cas, les tests pourraient être effectués de manière plus efficace et plus efficiente par un type particulier de fournisseur.

#### **Conclusions**

- Le Comité de la CEO a réussi à cerner les lacunes dans la conception du marché de l'électricité de l'Ontario. Toutefois, la SIERE n'a
  pas mis en œuvre certaines des recommandations importantes formulées par le Comité de la CEO qui visaient les programmes de
  remboursement des coûts du maintien en mode veille et de remboursement des gains manqués. Lorsqu'une modification aux règles
  de marché a été proposée, la CEO n'a jamais utilisé ses pouvoirs en vertu de la Loi de 1998 sur l'électricité, pour révoquer une règle
  de marché et la retourner à la SIERE pour réexamen.
- La Division de la surveillance de la SIERE ne dispose pas complètement des ressources, de l'indépendance et des pouvoirs d'application dont elle a besoin pour surveiller entièrement et appliquer les règles du marché de l'électricité au niveau requis pour protéger les consommateurs.
- Des améliorations peuvent être apportées pour gérer le risque d'infractions éventuelles à la sécurité et de cyberattaques qui pourraient interrompre l'approvisionnement en électricité et entraîner des répercussions négatives sur le marché ontarien de l'électricité.

Le rapport est accessible à www.auditor.on.ca